

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 19.01.2026 / 05

LUNDI 19 JANVIER 2026 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 3

Absents sans pouvoirs : 29

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 19 JANVIER, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

- Mme Renée ANDRE, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BENARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Murielle BERTON, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD,
- Mme Estelle PLANCHON, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME,
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Christophe LERNER.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE,
- Mme Virginie BARRIERE,
- Mr Patrick BEAUJAN,
- Mr Jack BOISJOLY,
- Mme Evelyne BOUDEVIN,
- Mr Frédéric CANET,
- Mr Nicolas CHEREL,
- Mme Solène CUDENNEC,
- Mr Régis DUBOIS,
- Mr Thibault ECALARD,
- Mr Jérôme EDON,
- Mme Colette FONTAINE,
- Mr Mickaël FOUQUET,
- Mme Violaine GAUDEMER,
- Mr Philippe GUILLEMOT,
- Mr Daniel HOULLEMARE,
- Mme Sylvaine HOULLEMARE,
- Mme Séverine IBSAIENNE,
- Mr Arnaud JERU,
- Mr Denis LE GOUT,
- Mme Jeannine LECLERC,
- Mme Stéphanie MARTIN,
- Mme Laure MONTREUIL,
- Mme Christine MOTTE,
- Mr Arnaud PHILIPPE,
- Mme Pascaline PHILIPPON,
- Mme Audrey QUERUEL,
- Mr Philippe SOETAERT.

Mme Renée ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

CONSULTATION - PROJET D'ARRETE INTER-PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPES DE CERTAINS AFFLUENTS DE LA DIVES

Dans le cadre du plan d'action régional relatif à la déclinaison de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), certains affluents de la Dives ont été identifiés comme espaces à forts enjeux écologiques. Ainsi les services de la Direction Départemental des territoires de de la mer ont engagé une réflexion visant à préserver les milieux aquatiques des bassins versants de l'Ancre, de la Dorette, du Doigt et de la Vie.

Ces cours d'eau et leurs affluents sont propices à l'existence de plusieurs espèces patrimoniales et protégées. Au-delà du statut de protection dont bénéficient ces espèces, leur conservation nécessite la mise en œuvre de mesures tendant à préserver les habitats nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos et survie. C'est l'objet des arrêtés

préfectoraux de protection de biotopes, tels que définis par l'article R.411-15 du Code de l'Environnement.

Au cours de l'élaboration du projet d'arrêté inter-préfectoral portant protection des biotopes de certains affluents de la Dives (l'Ancre, la Dorette, le Doigt, la Vie et leurs affluents) la DDTM du Calvados, en lien avec la DDT de l'Orne, a souhaité engager une concertation avec les partenaires institutionnels et les collectivités. Des réunions publiques d'information ont été organisées à Saint Julien le Faucon, Beuvron en Auge et à Vimoutiers.

Conformément à l'article R.411-16 du Code de l'Environnement, il est désormais nécessaire de recueillir, dans un délai de trois mois, l'avis du Conseil Municipal sur ce projet d'arrêté qui vise à encadrer certains usages ou activités pouvant altérer ces biotopes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable sur ce projet d'arrêté qui vise à encadrer certains usages ou activités pouvant altérer ces biotopes.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 20 Janvier 2026.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026